



Mon fils retenu à l'étranger par sa mère

Par Voltaire

Bonjour,

Mon fils de 4 ans est né en France. Sa mère de nationalité française résidait depuis longtemps en Norvège et nous y avons habité pendant la première année de l'enfant, au cours de laquelle sa mère a demandé et obtenu la nationalité norvégienne pour elle et notre fils.

Fin 2018, nous sommes venus vivre en France où j'avais trouvé un nouvel emploi. Ma compagne était d'abord en congé maternité prolongé, puis en télétravail. A la fin du premier confinement, pendant l'été 2020, elle a prétexté que la situation en France était insupportable pour retourner avec notre fils en Norvège et attendre que la crise sanitaire soit finie. Ils y sont toujours.

Sans perspective d'emploi sur place, je dois prendre des congés pour aller les voir. J'ai ainsi vu mon fils à peine 5 semaines au cours de l'année écoulée. La dernière fois, il m'a à peine reconnu et me parlait désormais en norvégien, que je ne comprends pas.

Sa mère continue de prétendre qu'elle veut revenir vivre avec moi en France mais ne fait rien de concret pour que cela se réalise, alors qu'elle aurait la possibilité de continuer son travail à distance. Notre relation de couple s'est beaucoup dégradée et j'ai désormais l'impression qu'elle cherche surtout à gagner du temps tandis que je m'enfoncé dans la solitude et la dépression sans trouver d'aide.

Elle doit normalement venir passer les fêtes de fin d'année en France. Quelles seraient mes possibilités juridiques de l'empêcher de retourner ensuite en Norvège avec notre fils ?

Merci,